



# Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale  
18 mai 2016  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Soixante-dixième session**  
Point 15 de l'ordre du jour  
**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes**  
**issus des grandes conférences et réunions au sommet**  
**organisées par les Nations Unies dans les domaines**  
**économique et social et dans les domaines connexes**

**Conseil économique et social**  
**Session de 2016**  
24 juillet 2015-27 juillet 2016  
Points 5 a) et 6 de l'ordre du jour  
**Débat de haut niveau : réunion**  
**ministérielle du Forum politique de haut**  
**niveau pour le développement durable**  
**organisée sous les auspices du Conseil**  
**Forum politique de haut niveau**  
**pour le développement durable,**  
**organisé sous les auspices du Conseil**

## **Lettres identiques datées du 16 mai 2016, adressées** **au Secrétaire général et au Président du Conseil** **économique et social par le Représentant permanent** **de l'État plurinational de Bolivie auprès de l'Organisation** **des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le communiqué du premier colloque sur la promotion d'une administration publique ouverte à tous et responsable en faveur du développement durable, tenu à Cochabamba (État plurinational de Bolivie) les 16 et 17 mars 2016 (voir annexe).

Le colloque a été organisé par le Gouvernement bolivien et le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, avec le concours de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Il offrait aux hauts fonctionnaires des pays d'Amérique latine et des Caraïbes l'occasion de mettre en commun les pratiques innovantes et les enseignements retenus sur la mise en place d'une administration publique ouverte à tous et responsable en vue de la réalisation du développement durable. Plus de 400 représentants de 33 pays ont participé à cette réunion de renforcement des capacités, notamment des ministres, de hauts fonctionnaires, des représentants des Nations Unies, des banques régionales de développement, des milieux universitaires et d'autres organisations intéressées. Le colloque a donné lieu au communiqué figurant dans l'annexe de la présente lettre.

Les échanges ont porté sur des questions régionales et internationales relatives à la promotion : a) d'institutions solides et responsables en vue de la mise en œuvre effective du Programme du développement durable à l'horizon 2030; b) d'une



direction soucieuse des règles d'éthique, du professionnalisme et de l'esprit d'intégrité dans le secteur public; c) de la coordination et de l'intégration politique et institutionnelle, du changement de mentalité et des changements dans le mode de fonctionnement cloisonné actuel; d) de la participation à la prise de décisions et de la volonté d'agir et des mécanismes visant à garantir un gouvernement responsable.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 15 de l'ordre du jour, et du Conseil économique et social, au titre des points 5 a) et 6 de l'ordre du jour, comme contribution aux délibérations de l'Assemblée et du Conseil sur les questions de développement et comme document officiel du Forum politique de haut niveau qui se tiendra du 11 au 20 juillet 2016.

Le Représentant permanent de l'État plurinational  
de Bolivie auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Sacha **Llorentty Solíz**

**Annexe aux lettres identiques datées du 16 mai 2016  
adressées au Secrétaire général et au Président  
du Conseil économique et social par le Représentant  
permanent de l'État plurinational de Bolivie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Communiqué sur la promotion d'une administration  
publique ouverte à tous et responsable en faveur  
du développement durable**

**16 et 17 mars 2016**

**Cochabamba (État plurinational de Bolivie)**

**Préambule**

1. Le colloque sur la promotion d'une administration publique ouverte à tous et responsable en faveur du développement durable s'est tenu les 16 et 17 mars 2016 à Cochabamba (État plurinational de Bolivie). Il a été organisé par l'État plurinational de Bolivie et le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, en coopération avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et l'équipe de pays des Nations Unies en Bolivie.

2. Le colloque offrait aux hauts fonctionnaires des pays d'Amérique latine et des Caraïbes l'occasion de mettre en commun des pratiques innovantes et des enseignements retenus sur la mise en place d'une administration publique responsable et ouverte à tous en vue de la réalisation du développement durable. Cette réunion de renforcement des capacités a rassemblé plus de 400 participants, dont des ministres, de hauts fonctionnaires, des représentants des Nations Unies, des banques régionales de développement, des milieux universitaires et d'autres organisations intéressées.

3. Les échanges ont porté sur des questions régionales et internationales relatives à la promotion : a) d'institutions solides et responsables aux fins de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030; b) d'une direction soucieuse des règles d'éthique, du professionnalisme et de l'esprit d'intégrité dans le secteur public; c) de la coordination et de l'intégration politique et institutionnelle, du changement de mentalité et des changements dans le mode de fonctionnement cloisonné actuel; d) de la participation à la prise de décisions et de la volonté d'agir et des mécanismes visant à garantir un gouvernement responsable.

4. Au cours du colloque, les participants ont remercié le Gouvernement bolivien, le Département des affaires économiques et sociales et la CEPALC de l'organisation réussie de l'événement. Ils ont également exprimé leur gratitude pour l'occasion qui leur était donnée de partager des idées et des données d'expérience novatrices susceptibles d'aider tous les pays membres à atteindre les objectifs de développement durable.

5. Dans sa résolution 69/327, l'Assemblée générale, sur proposition de l'État plurinational de Bolivie s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, a réaffirmé que des institutions publiques transparentes, participatives et responsables et une administration publique professionnelle, soucieuse des règles d'éthique et disposée à exploiter les technologies de l'information et des communications étaient

les fondements du développement durable. Dans la même résolution, l'Assemblée a encouragé les États Membres à promouvoir, dans les institutions publiques et lors de la prestation de services publics, à tous les niveaux, un niveau élevé de professionnalisme, l'éthique, l'intégrité, la transparence, la responsabilisation, la réactivité, l'efficacité et l'efficience.

6. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 repose sur une vision commune novatrice de la solidarité et de la responsabilité commune et partagée. Il guide les gouvernements, la société civile, le secteur privé et les autres parties intéressées dans l'action qu'ils mènent pour éliminer la pauvreté et promouvoir un monde meilleur pour tous.

7. Tenues sous les auspices des Nations Unies en 2015, les trois conférences mondiales suivantes ont présidé au renforcement de la coopération internationale en faveur du Programme 2030 et ont guidé les États Membres dans l'élaboration de leurs propres plans d'action visant à promouvoir le développement durable : a) troisième Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Addis-Abeba en juillet 2015; b) Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement de l'après-2015, tenu en septembre 2015, au cours duquel les objectifs de développement durable ont été adoptés; c) vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à laquelle les États Membres ont adopté un accord à caractère exécutoire visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre à long terme.

8. La démocratie, la bonne gouvernance et l'état de droit ainsi que des conditions favorables aux niveaux national et international sont indispensables au développement durable, y compris la croissance économique soutenue et partagée, le développement social, la protection de l'environnement et l'élimination de la faim et de la pauvreté (résolution 70/1 de l'Assemblée générale, par. 9).

9. La justice sociale devrait être un objectif central de l'action de l'administration publique. Les plus pauvres et vulnérables devraient jouir de l'égalité de droits et de l'égalité d'accès aux services publics. Les services publics et les avantages sociaux devraient aider à surmonter les inégalités.

10. La prestation de services aux citoyens doit être au cœur de la transformation de l'administration publique. Des cadres institutionnels appropriés, une direction compétente et intègre, le respect de la diversité et de l'égalité des sexes, l'exploitation des technologies de l'information et des communications, la volonté d'innover, le sens des responsabilités dans le secteur public et le renforcement des capacités sont tous importants (résolution 69/327).

11. Dans sa résolution 69/327, l'Assemblée générale a souligné la contribution positive que les peuples autochtones et les communautés locales apportent au renforcement des engagements pris par l'individu et la société en vue d'améliorer l'efficacité, l'efficience et la transparence de l'administration publique et de promouvoir des services publics pour le développement durable, qui soient ouverts à tous et responsables, au moyen de leur système traditionnel de valeurs et de principes, notamment les principes andins « ama suwa, ama llulla et ama qhilla » qui condamnent respectivement le vol, le mensonge et la paresse, les valeurs inupiat « pitqiksīgautaiññiq et qiksiksrautiqañniq », qui préconisent l'honnêteté et le respect d'autrui, et la valeur « tutuki » des Blackfoot, qui prône l'impartialité et

l'incorruptibilité, tout en sachant qu'il incombe aux États, quel que soit leur système politique, économique ou culturel, de promouvoir et de protéger tous les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

12. Toujours dans la résolution 69/327, l'Assemblée générale a réaffirmé que chaque pays est responsable au premier chef de son développement économique et social et considéré qu'il importait d'améliorer les capacités institutionnelles et les ressources humaines, l'administration en ligne et la participation des citoyens à la gestion des programmes de développement.

### **Recommandations**

13. À l'issue des interventions et débats fructueux qui ont eu lieu lors du Colloque sur la promotion d'une administration publique ouverte à tous et responsable en faveur du développement durable, qui s'est tenu à Cochabamba (État plurinational de Bolivie), les principales recommandations ci-après ont été formulées :

a) La souveraineté nationale sur les ressources naturelles, l'économie et les politiques est essentielle à la mise en place et à la promotion d'une administration publique ouverte à tous et responsable, débouchant sur la formulation d'une stratégie nationale fondée sur le dialogue;

b) Les États doivent décider de la façon d'incorporer les objectifs de développement durable dans leurs programmes, plans et politiques aux échelons national et local. Pour la poursuite de ces objectifs, trois éléments sont importants : l'inclusion, grâce à la participation de toutes les parties prenantes; la justice sociale, qui est au centre de l'action publique; et l'intégration, à savoir la coordination de l'action menée par tous les organismes publics pour mettre en œuvre les plans nécessaires;

c) Les politiques formulées par les États pour atteindre les objectifs de développement durable doivent être intégrées et cohérentes. Les politiques sont plus efficaces lorsqu'elles sont exécutées de façon à tenir compte des corrélations complexes qui existent entre elles. À cet égard, une coordination horizontale au niveau du gouvernement central, et entre le gouvernement central et les autorités locales, est nécessaire;

d) La réalisation des objectifs de développement durable suppose que l'administration publique soit capable de se transformer, dispose des compétences et des ressources voulues, et applique des règles déontologiques propres à assurer une gestion transparente des ressources. Des politiques publiques visant à assurer l'égalité entre les sexes et, notamment, des budgets participatifs favorisant une telle égalité doivent être adoptés;

e) Il est nécessaire de repenser la relation entre l'État, le marché et la société civile. Nous devons avoir un gouvernement qui soit ouvert aux citoyens. Un nouveau contrat social doit être élaboré de façon que chacun participe au plan de développement, ce qui implique une vision stratégique éclairée du secteur public et des dirigeants intègres à tous les niveaux afin de restaurer la confiance dans l'administration publique;

f) Les services publics doivent s'employer à réduire les inégalités. Les services publics, en coopération avec la société civile et le secteur privé, sont une responsabilité fondamentale de l'État. Il est donc nécessaire de promouvoir un

nouveau modèle de coopération avec le secteur privé qui soit axé sur le bien-être de tous;

g) Pour que les plans et projets produisent de bons résultats, ils doivent être conçus de façon à répondre aux besoins de la population et faire participer activement celle-ci à la définition de ses besoins, à la recherche de solutions et, surtout, à l'exécution des plans et projets à tous les niveaux. Les autorités locales sont appelées à jouer un rôle croissant pour ce qui est du développement durable. Il est donc indispensable de mettre en place des dispositifs novateurs permettant de travailler avec toutes les communautés au niveau local;

h) Afin de surmonter l'esprit de cloisonnement, qui consiste à travailler en vase clos sans aucune coordination, il est important d'instaurer un esprit de collaboration fondé sur la recherche de l'intérêt commun et des résultats à obtenir pour promouvoir l'exécution des programmes de développement nationaux et la concrétisation des objectifs de développement durable;

i) L'innovation et la technologie permettent à l'État de se rapprocher de ses citoyens et de partager des informations. Ce sont également des outils qui permettent aux citoyens de faire connaître au secteur public leurs besoins, leurs connaissances et leurs initiatives et qui aident en outre toutes les parties prenantes à régler les problèmes sociaux, économiques et environnementaux. La coopération est nécessaire pour surmonter les difficultés techniques et réduire le fossé numérique. Des mesures visant à améliorer l'administration publique grâce à l'emploi de technologies devraient être mises au point, compte tenu des possibilités d'économie et de l'efficacité des solutions que ces instruments novateurs offrent aux citoyens;

j) La réalisation du développement durable dépend beaucoup des ressources humaines. Il est donc nécessaire que les fonctionnaires du XXI<sup>e</sup> siècle soient dotés de nouvelles compétences, qui soient fondées sur le respect de la déontologie et la capacité de répondre aux besoins de chaque citoyen, l'accent étant mis sur les questions d'égalité hommes-femmes. Les responsables gouvernementaux doivent aussi formuler des hypothèses et élaborer les plans à long terme en vue d'éliminer la pauvreté et les inégalités et d'assurer le bien-être des générations futures. Il est également important de continuer à promouvoir les principes d'indépendance, d'impartialité, de mérite et de professionnalisme des agents de la fonction publique. La prévention de la corruption repose sur les qualités fondamentales que sont l'honnêteté et l'intégrité. Il est très important de faire adopter des règles de déontologie pour assurer le respect des principes et des valeurs;

k) En outre, il est essentiel de continuer à appuyer le renforcement des capacités, par exemple au moyen de l'échange d'expériences novatrices dans les domaines de la planification et de la coordination institutionnelle, du leadership et de la participation des citoyens. Il est également important de mettre au point des méthodes destinées à mettre les plans nationaux en conformité avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La coopération internationale peut jouer un rôle important à cet égard, notamment l'appui d'entités telles que le Département des affaires économiques et sociales, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Centre latino-américain d'administration pour le développement;

l) La collaboration à l'échelon régional joue un rôle important pour ce qui est de promouvoir l'innovation et les compétences nécessaires au développement;

m) Aux fins d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, il convient de recueillir et d'analyser des données ventilées selon les différents aspects du développement durable. À cet égard, il convient d'exploiter les possibilités offertes par l'informatique;

n) Le présent colloque peut donner une nouvelle impulsion aux efforts que nous déployons pour mettre en œuvre le Programme 2030, sur la base de l'expérience des pays qui ont commencé à l'exécuter. Les débats du colloque seront une contribution au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui constitue une importante tribune pour l'examen des progrès réalisés par chaque pays dans la réalisation des objectifs de développement durable. L'idéal serait que les pays d'Amérique latine et des Caraïbes envisagent d'évaluer leurs propres besoins, priorités et progrès dans l'adaptation et la mise en œuvre des objectifs aux échelons national et local. Les pays pourraient aussi présenter ces résultats à la session annuelle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui se tient au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, en juillet.

---